

De nombreux questionnements

Par **Winter is coming**, le **18/12/2015** à **19:56**

Bonjour à tous.

Étudiant en troisième année, je me pose, comme beaucoup d'autres avant moi, un certain nombre de questions. N'ayant pu y répondre seul et étant un peu paniqué à l'heure des grands choix d'orientation, j'aimerais pouvoir profiter de votre expérience et bénéficier de vos conseils. En vous remerciant par avance.

J'adore le droit et je ne regrette absolument pas d'avoir choisi cette filière. Toutefois, ma scolarité ne s'est pas déroulée comme je l'espérais, notamment pour deux raisons : d'une part, j'ai rencontré un certain nombre de problèmes familiaux relativement graves en L1 et L2 ; d'autre part, étant atteint d'une surdité légère/moyenne, je n'entendais pas grand chose aux cours d'amphi. Je ne fus donc pas un étudiant très brillant et préférais la plupart du temps préparer les partiels grâce à des livres. Fort heureusement, je suis parvenu à valider mes quatre semestres sans rattrapage, en obtenant des moyennes passables (S1 : 12 - S2 : 13 - S3 : 11 - S4 : 10).

Aujourd'hui, je m'interroge sur mon avenir et, plus précisément, sur mon orientation. La plupart des étudiants savent déjà s'ils se sentent davantage juristes de droit privé que publicistes, mais ce n'est pas mon cas, même si j'ai une petite préférence pour le droit public. Quels sont les réels débouchés en matière administrative, si ce n'est les concours d'accès à la fonction publique ? Il s'agit de ma première question.

La deuxième porte sur les matières qu'il me faut choisir pour le cinquième et dernier semestre. Afin que vous en sachiez davantage sur ma formation, je vais lister exhaustivement les matières que j'ai étudiées (en faisant l'impasse sur les matières mineures, telles que l'histoire et l'anglais) (A) afin de présenter les choix qui s'offrent à moi pour ce semestre (B).

[s]A. Matières étudiées (+ note)/[s]

Première année :

- Droit civil des biens et des personnes (15,5).
- Droit civil de la famille (12,75).
- Droit constitutionnel 1 (12).
- Institutions administratives (15).
- Organisation juridictionnelle (13).
- Droit constitutionnel 2 (13,75).
- Économie politique (9,5).
- Introduction à la science politique (12).

- Unité d'ouverture : Démocratie, laïcité, communautarisme (13).

Deuxième année :

- Droit civil des contrats (9,5).
- Droit civil de la responsabilité (6,75).
- Droit administratif 1 (11,5).
- Droit administratif 2 : (10).
- Droit des affaires 1 (14).
- Droit des affaires 2 (5,5).
- Finances publiques (13).
- Droit institutionnel de l'UE (10).
- Droit pénal (13).

Comme vous pouvez le constater, mon dossier n'est pas bien terrible et je risque d'avoir quelques difficultés à intégrer un master correct...

[s]B. Matières étudiées cette année et choix possibles[/s]

Semestre 1 (vient de se terminer) :

- Droit administratif des biens (j'avais le choix entre cette matière et le droit des sûretés).
- Droit international public.
- Procédure civile.
- Procédure pénale.
- Droit du travail 1.
- Introduction au droit maritime.
- Droit fiscal (j'avais le choix entre cette matière et de la science politique).

Semestre 2 (et choix possibles) :

- Droit des sociétés.
- Droit matériel de l'UE.
- Libertés publiques.
- CHOIX entre Libertés collectives et contrats spéciaux. D'un côté, puisque j'ai beaucoup apprécié le droit constitutionnel et les matières plutôt publicistes, et que j'ai préféré le droit administratif des biens au droit des sûretés, il serait logique que je préfère les libertés collectives aux contrats spéciaux (surtout que j'ai détesté le droit des obligations). D'un autre côté, peut-être serait-il judicieux de faire le choix de la polyvalence.
- CHOIX entre contentieux constitutionnel et droit du travail 2. Le même problème se pose ici. Ayant apprécié le droit constitutionnel mon choix se porterait naturellement sur le contentieux constitutionnel ; toutefois, approfondir mes connaissances en droit du travail pourrait me permettre d'envisager de faire du droit social.

Il s'agit donc de ma deuxième et dernière question.

Je remercie tous ceux qui feront l'effort de me lire. Navré pour la présentation un peu brouillonne, j'ai encore un partiel à préparer malheureusement !

Bonne soirée.

Par **Winter is coming**, le **22/12/2015** à **14:35**

Bonjour. Finalement, j'envisage de préférer les contrats spéciaux aux libertés collectives, et un second semestre de droit du travail plutôt que le contentieux constitutionnel. Je pense qu'il serait judicieux de ne pas m'enfermer dans du public, et ces dernières matières pourraient me permettre de partir sur du social.

Le sujet est toujours d'actualité.

Par **OOO**, le **22/12/2015** à **14:43**

Je serais plutôt d'accord avec contrats spéciaux et droit du travail, mais je ne suis pas publiciste et ne sais pas vraiment ce qui serait considéré comme important dans ce domaine.

Par **Dragon**, le **22/12/2015** à **22:40**

Bonsoir,

il est à mon sens inutile de choisir les matières de l'année précédente en fonction des notes que l'on a eues auparavant. Il est plus intéressant de choisir en fonction de ses affinités et de ses aspirations futures. Il faut également garder en tête qu'un choix fait en L3 n'est pas préjudiciable pour l'intégration à un M1 (une L3 en droit public n'empêche pas de poursuivre en M1 droit privé par exemple).